



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E25592

VALABLE JUSQU'AU 11/10/2024

ÉDITÉ LE 18/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/04/1996

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 01/09/2002
20 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG

Siret : 443 723 523 00025

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 3662220 02 0

Assurance Responsabilité Travaux :
APRIL 21083599322

Assurance Responsabilité Civile :
APRIL 21083599322

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : TECHNIQUES ENERGIE

2,RUE MERCEDES BENZ
67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03 88 49 87 83

Portable :

Site Internet : www.techniques-energie.com

E-mail : info@techniques-energie.com

Responsabilité légale :
GABRIEL DENIDORE GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Fax : 03 88 47 80 93

Effectif moyen : 12

Tranche de classification : EFF2B

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5212 | Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 08/07/2021 |
| 5311 | Installation de vmc en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE | 08/07/2021 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021 |
| o Radiateurs électriques, dont régulation. | 01/01/2021 |
| o Ventilation mécanique | 08/07/2021 |

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE STRASBOURG
BATIMENT « H22 » - 1ER ETAGE
15 RUE JACOBI-NETTER
67200 STRASBOURG CEDEX

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.